

Annecy, le 31 décembre 2021

Le recours de Jean-Luc Rigaut définitivement rejeté par le Conseil d'État

Jeudi 30 décembre 2021, le Conseil d'État a définitivement rejeté la requête déposée par Jean-Luc Rigaut demandant l'annulation des élections municipales de 2020.

Pour le Maire François Astorg, cette décision « *est une belle façon de finir l'année. Nous étions confiant que la décision irait dans le sens des conclusions du rapporteur public qui demandait le rejet du recours. C'est une excellente nouvelle pour Annecy, son territoire et ses habitants. Cette étape étant maintenant passée, nous allons pouvoir donner un coup d'accélérateur à la transition écologique, à la justice sociale, au renouveau démocratique et à l'économie locale sur notre territoire.* »

Une bonne nouvelle également pour la Présidente du Grand Annecy, Frédérique Lardet : « *On est libéré, délivré et soulagé. Cette décision va retirer toute incidence politique négative. Que ce soit à la Ville ou à l'Agglomération nous allons pouvoir continuer d'œuvrer pour le bien des Grands Annéciens.* »

En cette fin d'année, le Maire et les élus de la majorité municipale tiennent à saluer le travail de l'ensemble des services municipaux qui, dès le premier jour, ont mis toute leur énergie à mettre en œuvre le projet pour la ville et viennent de connaître une année mouvementée par la crise sanitaire et dernièrement la cyber-attaque dont la Ville a été victime. « *J'ai hâte de poursuivre le travail entamé et voir nos projets se réaliser, vivement 2022 !* » conclut François Astorg.